



ARRÊTÉ
**fixant la composition du Conseil
départemental de la citoyenneté et de
l'autonomie (CDCA)
2021 - 2024**

Pôle social

Direction personnes âgées-personnes handicapées
Service « Vie à domicile et prestations
Personnes âgées »

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry cedex

Contact florence DUBOIS
☎ 04 79 60 28 96
✉ florence.dubois@savoie.fr

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU le décret n° 2016-1785 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;
- VU le code de l'action sociale et des familles ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU les désignations opérées par les divers organismes, institutions et associations consultés aux fins de nommer les personnes appelées à siéger dans les différents collèges de l'une ou l'autre des deux formations spécialisées du CDCA ;
- SUR proposition de monsieur le Directeur général des services du Département de la Savoie et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

ARRÊTE :

Article 1 – Le CDCA est présidé de droit par le Président du Conseil départemental. En cas d'empêchement de celui-ci, la délégation est donnée à la Vice-Présidente déléguée aux personnes âgées et handicapées et à la solidarité générationnelle.

Article 2 – La formation spécialisée relative aux personnes âgées est composée comme suit :

1. Premier collège – représentant les usagers retraités, personnes âgées, leurs familles et proches aidants :

- a) Huit représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
FNAR (Fédération nationale des associations de retraités et préretraités)	Monsieur Patrick COURATIN	non désigné
Petits frères des pauvres	Madame Nicole THIVILLIER BERARD	Madame Emilie GUYARD
FGRFP (Fédération générale des retraités de la fonction publique)	Monsieur Robert JEANDET	Madame Mireille BERNARD
Union française des retraités (UFR)	Monsieur Hervé LÉONARD	Monsieur Gérard LIGNEY
Alzheimer Savoie	Monsieur Jacques VEILLE	Monsieur Guy BACOU
Génération mouvement	Madame Maryse MAIRONI	non désigné
UDAF (Union départementale des associations familiales)	Monsieur Jean-Michel LASSAUNIERE	Monsieur Pierre ROCHAS

- b) Cinq représentants des personnes retraitées désignés sur proposition des organisations syndicales :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
CFTC	Monsieur Alain ROUZET	Madame Christiane BOLLON
CGT	en attente de désignation	en attente de désignation
CFDT	Monsieur Yvon LONG	Madame Chantal DEBELLE- DUPLAN
FO	Madame Laurence D'INTRONO	Monsieur Frédéric HORCKMANS
CFE-CGC	Monsieur Daniel CHALON	non désigné

- c) Trois représentants des personnes retraitées désignés parmi les organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance

2023-02-22 15:00:00
073-227300019-20230221-DPAPH-CDCA-01-AR
Date de réception préfecture : 22/02/2023

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
FDSEA	Monsieur Michel DUCHENE	Monsieur Daniel FERROUX
UNSA	Monsieur Jean-Pierre TOUMIEU	Madame Suzanne BORREL
FSU	Monsieur Gérard FUCHS	Madame Jacqueline JOTHY

2. Deuxième collège – représentant les institutions

- a) Deux représentants du Conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental :

Conseil départemental	Nom titulaire	Nom suppléant
	Madame Corine WOLFF	Madame Claudine BONILLA
	Monsieur François MOIROUD	

- b) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association des maires :

EPCI/ Communes	Nom titulaire	EPCI/Communes	Nom suppléant
Barby	Monsieur Christophe PIERRETON	La Motte-Servolex	Monsieur Luc BERTHOUD

- c) Le directeur départemental chargé de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant ;

ORGANISME	Nom titulaire	Nom suppléant
DDETSPP	Monsieur Thierry POTHET	Madame Catherine CASSAZ

- d) Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant ;
e) Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du préfet ;

ORGANISME	Nom titulaire	Nom suppléant
ANAH	Madame Lisiane FERMOND	Madame Séverine MERCIER

- f) Quatre représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse d'assurance maladie, de la mutualité sociale agricole, du régime social des indépendants et de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
CARSAT	Monsieur FERRETTI	Monsieur Denis ROUSSET
MSA	Monsieur Guillaume SAKOWICZ	Madame Colette VIOLENT
CPAM	Monsieur Patrick LATOUR	Monsieur Daniel GRENSING

- g) Un représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur propositions des fédérations des institutions de retraite complémentaire :

Organisme	Nom titulaire	Noms suppléants
AGIRC-ARRCO	Madame Marie-Pierre CLETY	Monsieur Pierre-Loïc LOUIS Monsieur Frédéric DESGOUTTES

- f) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la mutualité française :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
Mutualité française	Monsieur Alain PASQUET	Madame Monique CACHEUX

3. Troisième collège représentant les organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées

- a) Six représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'union nationale des syndicats autonomes, désignés sur proposition de chacune de ces organisations :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
CFTC	en attente de désignation	en attente de désignation
CGT	en attente de désignation	en attente de désignation
CFDT	Monsieur Samuel MONTENON	non désigné
FO	Madame Renée LAURENT	Monsieur Henri ROCHAS
CFE-CGC	non désigné	non désigné
UNSA	Monsieur Thierry LEBARCH	non désigné

ADIS (association départementale pour l'insertion des sourds)	Madame Christelle CHARPY	Madame Marguerite BEAUCHAMPS
AFM (association française contre la myopathie)	Madame Anne-Christine COLIN-JORE	Madame Sabine BERTHOT
UNAFAM (union nationale des familles ou amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)	Madame Annie DOLE	Madame Jocelyne DUSSIYER
Valentin HAUY	en attente de validation	en attente de validation
AFTC (association française des traumatisés crâniens)	Madame Geneviève DRAMISSIOTIS	Monsieur Jean-Claude TROTEL
CROIX ROUGE	Monsieur Christian JACOB	
Association des adultes et parents d'enfants dyslexiques APEDYS des 2 Savoie	Madame Claire MOMMESSIN	non désigné
ENFANCE ESPERANCE	en attente de désignation	non désigné
RETINA	Madame Christiane MASSALAZ	Madame Martine FACHINGER
SESAME AUTISME	Monsieur Jean-Yves BILLOTTE	Madame Cécile MOINIER
ATMP	Monsieur Alain DUBESSE	Madame Anne-Laure DEMEURE

- b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et services médicosociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Directeur général de l'Agence régionale de santé et le Président du Conseil départemental :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
UDCCAS	Monsieur Franck LOMBARD	Monsieur Thierry BRANCHE
FHF	Monsieur Olivier NICOLAS	non désigné
ADIREPAS	A DÉSIGNER	Madame Stéphanie LEFEVRE ROMAGNY
UNA	Madame Marie-Claude LAURENT	non désigné

- c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
	En attente de désignation par le bureau personnes âgées	En attente de désignation par le bureau personnes âgées

Article 3 – La formation spécialisée relative aux personnes handicapées est composée comme suit :

1. Premier collège – représentant les usagers, les personnes handicapées, leurs familles et les proches aidants :

- a) Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
Collectif handicap 73	Monsieur Michel VIONNET-FUASSET	Monsieur Michel CALAIS
Autisme Savoie	Madame Nicole RIVOLLIER	non désigné
APF (association des paralysés de France)	Madame Michelle BRAUER <i>D. Grosjean A. BENOIST</i>	Monsieur Christophe MILOT
UDAPEI (Union départementale des associations de parents d'enfants inadaptés)	Madame Marielle EDMOND	Monsieur Raymond MIEUSSET
APAJH (association pour adultes et jeunes handicapés)	Madame Liliane GODET	Madame Evelyne TROC

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230221-DPAPH-CDCA-01-AR
Date de réception préfecture : 22/02/2023

b) Deuxième collège – représentant les institutions

- a) Deux représentants du Conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
Conseil départemental	Madame Corine WOLFF	Madame Claudine BONILLA
	Monsieur Aloïs CHASSOT	

- b) Le Président du Conseil régional ou son représentant :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
Conseil régional	Madame Alexandra TURNAR	Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

- c) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association des maires :

EPCI/ Communes	Nom titulaire	EPCI/Communes	Nom suppléant
Cognin	Monsieur Franck MORAT	Challes les Eaux	Madame Josette REMY

- d) Le directeur départemental chargé de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant :

ORGANISME	Nom titulaire	Nom suppléant
DDETSPP	Monsieur Thierry POTHET	Madame Catherine CASSAZ

- e) Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant ;
f) Le recteur d'académie ou son représentant ;
g) Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant ;
h) Un représentant de l'agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition de monsieur le Préfet :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
ANAH	Madame Lisiane FERMOND	Madame Séverine MERCIER

- i) Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230221-DPAPH-CDCA-01-AR
Date de réception préfecture : 22/02/2023
et d'assurance maladie :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
CARSAT	Monsieur FERRETTI	Monsieur Denis ROUSSET
CPAM	Monsieur Patrick LATOUR	Monsieur Daniel Gunther GRENSING

- j) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la mutualité française :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
Mutualité française	Madame Monique CACHEUX	Monsieur Alain. PASQUET

- c) Troisième collège représentant les organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées :

- a) Six représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'union nationale des syndicats autonomes, désignés sur proposition de chacune de ces organisations :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
CFTC	en attente de désignation	en attente de désignation
CGT	en attente de désignation	en attente de désignation
CFDT	Madame Marie-Pierre ROUSSET	non désigné
FO	Monsieur Pierre GARINO	Madame Anne-Laure BAILLET
CFE-CGC	non désigné	non désigné
UNSA	Monsieur Thierry LEBARCH	non désigné

- b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et services médicosociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
FASEAIH	en attente de désignation	en attente de désignation
NEXEM	Monsieur Pascal DRUAIS	Madame Nathalie FONTAINE
FEHAP	Monsieur Paul RIGATO	non désigné
AGIR'H	Monsieur BOUCHET	non désigné

- c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social de personnes handicapée, désigné sur proposition des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
	En attente de désignation par le bureau personnes handicapées	En attente de désignation par le bureau personnes handicapées

Article 4 – La composition du quatrième collège est commune aux deux formations spécialisées et définie comme suit :

- a) Un représentant des autorités organisatrices de transports (AOT) désigné par le Président du Conseil régional :

Organisme	Nom titulaire	PAS DE SUPPLEANT
AOT – Grand Chambéry	Madame Céline VERNAZ	

- b) Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du Préfet :

Organisme	Nom titulaire	PAS DE SUPPLEANT
Bailleurs sociaux	Madame Caroline GUERLINCE	

- c) Un architecte urbaniste, désigné sur proposition du Préfet :

Organisme	Nom titulaire	PAS DE SUPPLEANT
Architecte urbanisme	Madame Isabelle DIEU	

- d) Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et, intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme, proposées conjointement par le Préfet et par le Président du Conseil départemental désignées dans les conditions prévues à l'article L149.2 du code de l'action sociale et des familles :

Organisme	Nom titulaire
PARI 3 S/APAMP 73	Monsieur Daniel JACQUIER
CODERS	en attente de désignation
ADAPAR	en attente de désignation
Université savoisienne du temps libre	en attente de désignation
AGATE (Agence alpine des territoires)	Monsieur Gérard THIEVENAZ

Article 5 : La durée du mandat des membres titulaires et suppléants est de trois années à compter de la date du présent arrêté. Tout mandat prend fin automatiquement à la date à laquelle le membre concerné perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé. La qualité de membre du CDCA peut également prendre fin en cours de mandat, pour fait de démission, exclusion ou décès.

Les sièges vacants sont pourvus dans un délai de deux mois à la suite de la désignation d'un autre membre effectuée dans les mêmes conditions, donnent lieu à un arrêté modificatif.

La durée du mandat du ou des nouveaux membres court jusqu'à l'échéance initiale du mandat du ou des membres remplacés.

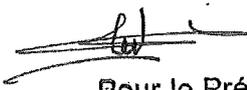
Article 6 : Toute contestation du présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38000 GRENOBLE.

Article 7 – Monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture,
- sur site internet du Département de la Savoie.

Chambéry le 21 FEV. 2023

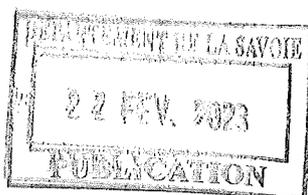
Le Président,


Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

22 FEV. 2023
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230221-DPAPH-CDCA-01-AR
Date de réception préfecture : 22/02/2023